

PLU de la commune d'Andancette

Adéquation des besoins à la ressource en eau

1. Présentation générale du réseau et des ouvrages

a. Les ressources en eau de la commune d'Andancette

100 % des usagers de la Commune d'Andancette sont alimentés en eau potable par le captage des Près Nouveaux situé sur la Commune d'Albon. Le captage bénéficie d'une protection réglementaire instaurée par la DUP n°2014223-0024 du 11 août 2014.

L'eau du captage des Près Nouveaux est pompée jusqu'au réservoir d'Albon village par une conduite de refoulement de diamètre 150 mm sans service en route. Ce réservoir implanté sur les hauteurs d'Albon village, route départementale n°301 au niveau du quartier La Vitonière, a une capacité de 300 m³ et est situé à la côte T.P 224 N.G.F. Il permet l'alimentation gravitaire de la Commune d'Andancette.

b. Aspects quantitatifs

Le champ captant des Près Nouveaux est exploité par le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Valloire Galaure. Sur sa zone de captage, le Syndicat dispose d'un seul ouvrage, profond d'environ 43 mètres, qui capte la nappe du bassin Bièvre-Valloire. Le débit de prélèvement instantané autorisé est de 100 m³/h.

La Commune d'Andancette ne s'est jamais trouvée en manque d'eau

c. Aspects qualitatifs

La teneur en nitrate des eaux du captage des Près nouveaux est élevée et généralement comprise entre 35 et 40 mg/l.

Depuis fin 2005, un herbicide, le métolachlore était mesuré dans les analyses. Afin de remédier à cette pollution, le syndicat a construit une unité de traitement par filtration sur Charbon Actif en Grain qui possède une action globale sur l'ensemble des pesticides. Cette unité fonctionne depuis fin 2011.

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau après traitement réalisés par l'ARS montrent que l'eau distribuée est conforme, elle respecte l'ensemble des limites de références de qualité fixées par le code de la santé publiques.

d. Le réseau d'eau d'alimentation en eau potable

Le réservoir du village d'Albon a été construit en 1965, son volume est de 300 m³, sa côte radier est 224 m.

Le réseau de distribution comprend :

- une canalisation maîtresse de diamètre DN 150 mm dont le tracé suit le linéaire de la RD 132 en direction du bourg,
- des antennes de distribution de direction Nord-Sud pour la desserte des différents quartiers, les diamètres varient de DN 100 mm à 80 mm voire même 60 mm en bout de réseau,
- le secteur du creux de la Thine dispose d'un réseau maillé avec l'antenne de diamètre DN 100 mm reliant le bourg à Port de Champagne,
- le hameau de Bancel est alimenté à partir de la canalisation maîtresse au droit de la Ravicole.

La répartition des matériaux en fonction du linéaire de réseau de distribution est le suivant :

Matériaux	Linéaire	Pourcentage
Fonte	14 344,11	80,12%
PEHD	488,88	2,73%
PVC	1 617,14	9,04%
Centriflex	726,72	4,06%
Inconnu	724,87	4,05%
Total :	17 901,72	

Pour l'heure, la capacité du réseau peut faire face à une augmentation de la demande en eau potable qui doit cependant être compatibles avec l'évolution des autres besoins des communes du syndicat. Les objectifs du Plan Local d'Urbanisme qui correspond à une extension maîtrisée des besoins d'eau sont donc compatibles avec cet impératif.

2. Analyse de la consommation

a. Nombre d'abonné au 31/12/2014 :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
ANDANCETTE	587	595	615	620	622	641
Total SIEPVG	10150	10228	10378	10525	10 688	10 792
% Andancette / SIEPVG	5,78%	5,82%	5,93%	5,89%	5,82%	5,94%

b. Estimation du nombre d'habitants desservis :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
ANDANCETTE	1266	1268	1269	1277	1285	1309
Total SIEPVG	25 483	25 904	26 395	27 127	27 423	27 693
% Andancette / SIEPVG	4,97%	4,89%	4,81%	4,71%	4,69%	4,73%

c. Volume d'eau consommé :

	2010	2011	2012	2013	2014
ANDANCETTE	60 848	65 132	54 216	64 317	51 232
Total SIEPVG	1 172 559	1 238 826	1 128 431	1 254 336	1 204 642
% Andancette / SIEPVG	5,19%	5,26%	4,80%	5,13%	4,25%

3. Analyse des besoins futurs

Les orientations du PLU de la Commune d'Andancette prévoit une augmentation d'environ 200 habitats à l'échéance des 12 ans. Ce qui représente, à la vu de l'analyse des données actuelles de consommation, un besoin de 7 800 m³/an supplémentaire.

4. Bilan besoin / ressource

Suite au diagnostic du réseau AEP établi par le cabinet Merlin entre 2010 et 2012 et d'après les estimations sus-citées, la ressource en eau actuelle s'avère largement suffisante pour satisfaire les besoins futurs de la Commune d'Andancette en prenant en compte la population future proposé par les orientations du PLU.

Les zones à desservir dans le cadre de l'urbanisation prévue par le PLU sont desservies en limite de zone, avec une capacité suffisante pour répondre aux besoins engendrés par les nouveaux développements.

Les capacités de développement inscrites par le PLU à une échéance de 12 ans sont adaptées aux capacités d'alimentation en eau potable.

LEGENDE du Schéma de distribution communal d'eau potable :

- Document d'urbanisme: PLU (2013)
- Zones actuellement desservies par le réseau d'alimentation en eau potable
 - Zones à desservir en eau potable à l'horizon 2030
 - Zones Urbaines
 - Zones à urbaniser
 - Limites de commune
 - Réseau AEP
 - Réservoirs
 - Stations de pompage

Département de la Drome

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
EAU POTABLE VALLOIRE-GALAURE

SCHEMA DE DISTRIBUTION COMMUNAL D'EAU POTABLE

Commune d' Andancette

PLAN DE ZONAGE AEP

NOM DU FICHER: Zonage nouveau cadastre.dwg
EHELLE: 1/5 000

 <p>Cabinet MERLIN Groupe MERLIN</p>	<p>SIÈGE</p> <p>6, Rue Grâble 69289 LYON Cedex 02 Téléphone : 04-72-33-56-00 Télécopie : 04-78-38-37-85 E-mail: cabinet-merlin@cabinet-merlin.fr</p>	<p>IMPLANTATION REGIONALE</p> <p>Agence de Valence 2 Avenue Pierre Semard 26000 VALENCE Téléphone : 04-75-44-33-02 Télécopie : 04-75-41-62-99 E-mail: cv-valence@cabinet-merlin.fr</p>
	<p>GRUPE MERLIN / Réf doc : 121385 - 108 - ETU - PG - 1 - 03</p>	

Incl.	Établi par:	Vérifié par:	Date:	Objet de la révision
A	J.LAMBELEAIN	R.GARCIA	01-09-12	Emission
B	K.CORRESTIN	R.GARCIA	05-02-12	Mise à jour - prise en compte nouvelles données PLU

